

**RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION
FINANCIERE 2024 (SFCR) DE MADP ASSURANCES**

**Approuvé par le conseil d'administration
du 03 avril 2025**

Table des matières

<u>A.</u>	<u>ACTIVITE ET RESULTATS</u>	<u>4</u>
A.1	Activité.....	4
A.3	Résultat des placements	6
A.4	Résultat des autres activités	9
<u>B.</u>	<u>SYSTEME DE GOUVERNANCE</u>	<u>10</u>
B.1	Informations générales sur le système de gouvernance	10
B.2	Exigences de compétence et d'honorabilité.....	13
B.3	Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	13
B.4	Système de Contrôle Interne	14
B.6	Fonction actuarielle.....	15
B.8	La conformité	16
<u>C.</u>	<u>PROFIL DE RISQUE</u>	<u>17</u>
C.1	Risque de souscription	17
C.2	Risque de marché.....	17
C.3	Risque de crédit.....	19
C.4	Risque de liquidité.....	19
C.5	Risque opérationnel	19
	Dans notre outil de contrôle interne, chaque risque est décrit, évalué et fait l'objet de propositions d'amélioration.....	20
C.6	Autres risques importants.....	20
C.7	Autres informations	22
<u>D.</u>	<u>VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE.....</u>	<u>23</u>
D.1	Actifs.....	24
D.2	Provisions techniques.....	26
D.3	Autres passifs	26
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	27
<u>E.</u>	<u>GESTION DU CAPITAL</u>	<u>28</u>
E.1	Fonds propres.....	28
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	29
	<u>ANNEXES.....</u>	<u>31</u>

PREAMBULE

Le Rapport Régulier au Contrôleur « RRC » (Regular Supervisor Report en « RSR » en anglais), de même que le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière « RSSF » (Solvency and Financial Conditions Report « SFCR » en anglais) sont définis dans le règlement délégué de la Commission européenne (2015/35 du 14-10-2014).

Ils ont le même plan défini à l'annexe 20 dudit règlement.

Le SFCR est décrit dans les articles 290 à 298 pour le contenu et 299 à 303 pour les délais et modalités de communication.

Le RSR est décrit dans les articles 307 à 311 pour le contenu et 312 à 314 pour les délais et modalités de communication. Destiné au superviseur, il est plus détaillé.

Ces conditions sont complétées par les différentes orientations de l'EIOPA et notamment EIOPA-BoS-15/109 FR.

INTRODUCTION

Les exigences de SOLVABILITE II nous conduisent à vous présenter notre rapport sur la solvabilité et la situation financière de notre société d'assurance mutuelle.

Nous rappellerons que notre organisme emploie une vingtaine de collaborateurs pour des **primes acquises brutes 2024 de 20 143 K€** contre 20 795 K€ en 2023, soit une baisse de 3% par rapport à 2023. Le résultat après impôt est de **360 K€** contre 501 K€ en 2023.

Le présent rapport est fait en respectant la structure proposée par la Directive tout en appliquant le principe de proportionnalité prévue par cette même Directive.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1 Activité

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de la société MADP Assurances est l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

Le cabinet de commissariat aux comptes chargé de la certification des comptes de la société MADP Assurances est Grant Thornton, dont le siège social est situé 29 rue du Pont - CS 20070 - 92578 Neuilly-sur-Seine CEDEX.

A.1.1. Présentation de MADP Assurances

MADP Assurances (Mutuelle d'Assurance Des Professionnels) est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes régie par le code des assurances. Fondée en 1890, elle a pour vocation la protection de la vie professionnelle et des biens de ses sociétaires.

Centrée sur son métier d'assureur et inscrite dans une vision long terme, l'entreprise poursuit un objectif constant de renforcement des fonds propres permettant de respecter les exigences de solvabilité et d'offrir la solidité nécessaire à la protection de ses sociétaires.

Assureur de référence des pharmacies d'officine et des Laboratoires de Biologie Médicale depuis de nombreuses années, MADP Assurances a défini sa stratégie en 2020 : se recentrer sur ses activités historiques en capitalisant sur ses savoir-faire pour gagner des parts de marché ; se diversifier en devenant l'assureur d'autres professions de santé et du bien-être ainsi que de professionnels de proximité.

Afin d'assurer la distribution de ses produits, MADP Assurances a racheté en 2011 une filiale de courtage, CLASS, implantée à Bordeaux et Paris.

En complément, elle a également investi en 2018 dans ASSURCOOP, une structure de courtage coopérative, en détenant 59,06 % du capital, le reste étant détenu par CLASS. Cependant, en 2021, il est apparu que cette initiative n'avait pas permis à CLASS de se développer significativement et notamment dans le secteur coopératif. Pour simplifier l'organisation commerciale, ASSURCOOP a donc été liquidée en 2022.

Un changement majeur a eu lieu le 30 juin 2023 avec la création de la holding ADPI détenue à 30% par MADP Assurances. ADPI a racheté la filiale de courtage CLASS et a pour mission de relancer CLASS, de sécuriser les portefeuilles d'assurés et de rechercher des opportunités de rachat de cabinets de courtage ou de portefeuilles de contrats pour stimuler le développement.

Depuis 2020, MADP Assurances poursuit sa stratégie de croissance et met en œuvre les conditions d'un développement organique qui s'appuie, tout d'abord, sur la cible des professionnels de santé, cœur de métier de l'entreprise, et via une distribution intermédiée par des courtiers spécialisés ou grossistes. Selon les opportunités, elle envisage aussi de s'étendre à d'autres professions grâce à son réseau de partenaires courtiers.

Pour atteindre cet objectif, un ambitieux programme de transformation a été lancé en 2021 et s'est achevé début 2024. Conçu sur trois ans, ce plan structuré a permis de renforcer l'entreprise et de l'adapter aux nouveaux enjeux du marché afin de poursuivre son développement et répondre efficacement aux attentes de ses clients et partenaires. Il s'est articulé autour de plusieurs axes majeurs :

- Croissance et innovation : mise en place d'outils et de processus visant à soutenir le développement de l'entreprise et à faciliter le travail des collaborateurs.
- Expérience et relation client : amélioration des interactions avec les assurés pour renforcer leur satisfaction et leur fidélisation.
- Développement et structuration du réseau de partenaires : renforcement des relations avec les courtiers et autres acteurs clés afin d'optimiser la distribution des produits et d'élargir les opportunités de croissance.
- Performance opérationnelle et financière : optimisation des processus internes et amélioration de la rentabilité pour assurer la pérennité et la compétitivité de l'entreprise.

A.1.2. Activité de MADP Assurances

MADP Assurances exerce son activité en France. Elle est spécialisée historiquement dans la couverture des risques d'assurance des pharmaciens d'officine et des pharmaciens biologistes. Toutefois, depuis l'exercice 2021, le sociétariat s'est élargi à d'autres professions de santé : professions médicales (médecins généralistes, radiologues, ophtalmologistes, vétérinaires, etc.), professions paramédicales (infirmiers, kinésithérapeutes, diététiciens, etc.) ainsi qu'à d'autres assurances des professionnels.

Les contrats liés à l'activité professionnelle des sociétaires sont les suivants :

- ✓ Assurances du pharmacien d'officine (responsabilité, dommages aux biens, pertes financières). Notons que notre produit multirisque a été entièrement revu en 2023 afin d'affiner notre offre aux besoins du marché ;
- ✓ Assurances du laboratoire d'analyses de biologie médicale (responsabilité, dommages aux biens, pertes financières) ;
- ✓ Assurances des autres professionnels de santé (responsabilité civile (selon les professions), dommages aux biens, pertes financières) ;
- ✓ Assurance responsabilité civile et défense professionnelle du pharmacien salarié ;
- ✓ Assurance de la protection juridique,
- ✓ Assurance santé individuelle et collective pour les pharmaciens,
- ✓ Assurance prévoyance collective pour les pharmaciens,
- ✓ Assurance indemnités journalières pour les pharmaciens,
- ✓ Assurance des loyers impayés,
- ✓ Assurance des propriétaires non occupants,
- ✓ Assurance perte d'emploi,
- ✓ Assurance pertes financières,
- ✓ Assurance multirisque habitation.

L'exercice 2024, après une année 2023 très sinistrée, a été marquée par les éléments suivants :

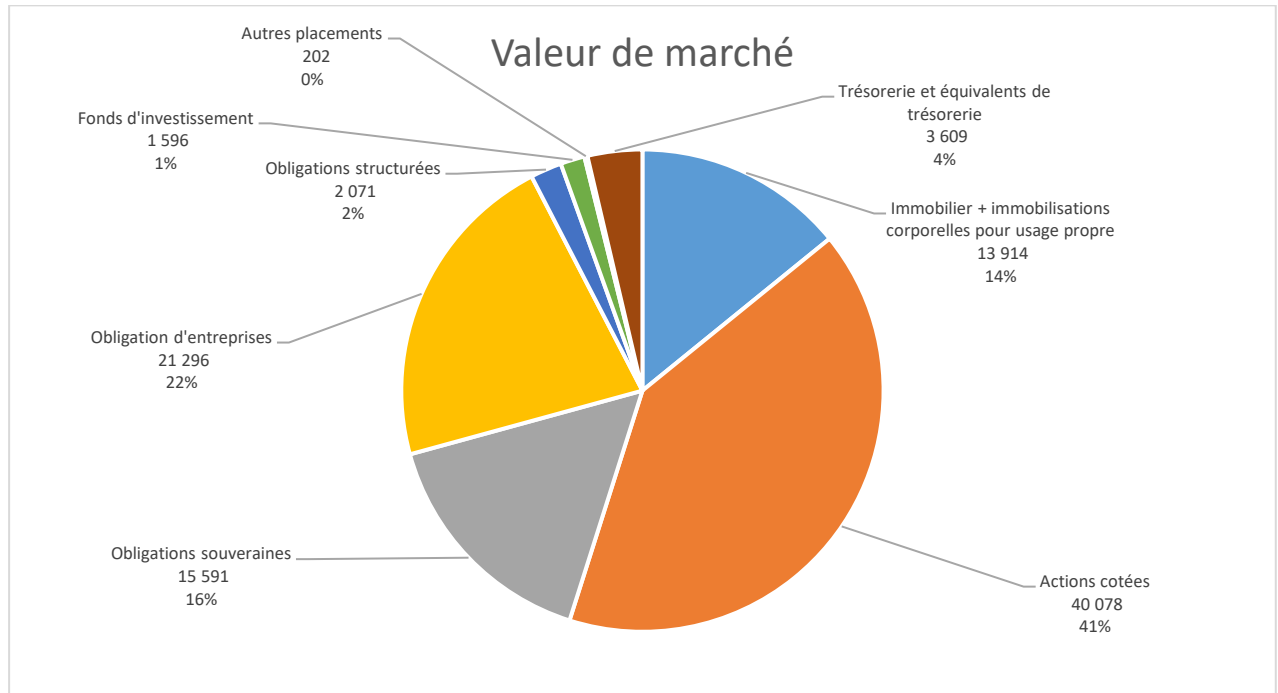
- Baisse des primes acquise de 550K€ suite notamment à la résiliation du portefeuille prévoyance collective
- L'exercice 2024 a aussi été marqué par deux sinistres totaux, un incendie et une catastrophe naturelle, pour un total de 3.5 M€
- Au global, 11 sinistres dépassant 100K€ sont survenus, pour un total de 6.4 M€ contre 8.5M€ en 2023.

A.3 Résultat des placements

Afin d'améliorer sa réactivité sur les marchés financiers, MADP Assurances a confié au 1^{er} avril 2018 un mandat de conseil sur ses placements financiers à la société Financière de la Cité, société indépendante, à taille humaine et spécialisée sur les clients institutionnels.

Les placements financiers s'élèvent à **98.3 M€ à fin 2024**.

Le portefeuille transparisé se décompose ainsi par classe d'actifs :



- **Placements en valeurs mobilières**

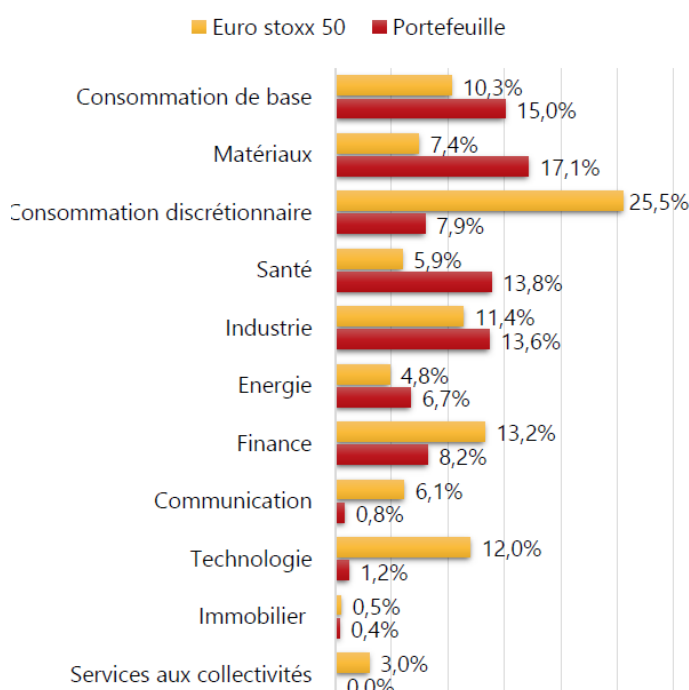
L'exercice 2024 a été plutôt favorable aux marchés d'actions et protecteur sur les segments de la dette, malgré un rebond sensible du niveau des taux longs. Globalement, 2024 a été une année favorable pour les marchés actions, avec des performances solides aux États-Unis et des résultats plus hétérogènes en Europe et en Asie. L'or a poursuivi sa forte tendance haussière. Les marchés de la dette ont maintenu un très haut niveau d'activité mais la masse des liquidités à investir n'a pas poussé les taux à la baisse même si elle explique la poursuite du resserrement des spreads de crédit entamée en 2023. Les investissements réalisés directement par MADP Assurances sont marqués par la poursuite d'une diversification sur les obligations en direct, ainsi que sur les actions au travers de fonds Amundi en particulier.

Compte tenu de la forte exposition de MADP Assurances au marché actions, le conseil d'administration et la direction générale ont décidé de réduire progressivement l'exposition actions. Cela s'est traduit, d'une part, en investissant fin 2022 dans un ETF de couverture pour un montant de 2,5 M€ et une exposition réelle de 5 M€, ce qui a immédiatement répondu à la réduction du risque marché, et d'autre part en prévoyant de placer la trésorerie à réinvestir prioritairement sur des obligations détenues en direct. L'exposition actions est ainsi passée de 42% fin 2021 à 40% fin 2023 de la totalité des placements. Le conseil d'administration ayant souhaité en

2024, augmenter les investissements dans la poche actions, tout en poursuivant les investissements en obligation, l'exposition actions est remontée fin 2024 à **41%** de la totalité des placements.

Dans ce contexte, la structure du portefeuille a été portée par sa forte exposition au marché des actions et notamment en France.

- o **Actions détenues en direct** : MADP Assurances détient en direct un portefeuille d'actions qui représente **25%** des placements financiers de MADP Assurances en valeur de réalisation. Le portefeuille d'actions en lignes directes est à **85% constitué de titres zone euro**. Sa composition a été assez stable sur la période avec quelques arbitrages et prises de bénéfices en début d'exercice et l'opération de cession des titres « Seven & i » en fin d'année. Impactée par la baisse subie au quatrième trimestre (- 3,9%), la performance sur l'année est plus faible que celle des marchés et ressort à **+ 2,9%**. Cette



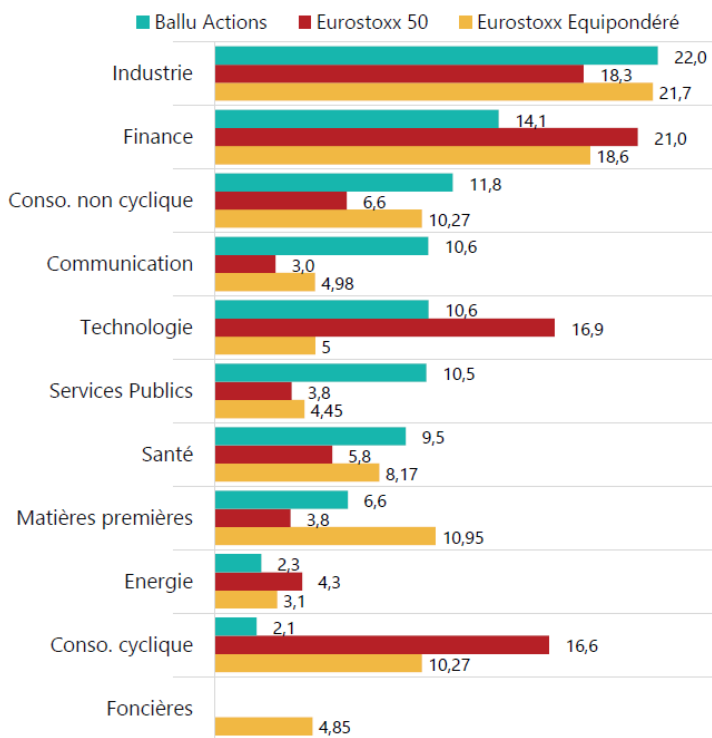
relative contre-performance est due à deux facteurs en particulier. D'une part, la faiblesse du marché français depuis l'été 2024 (« effet dissolution ») a impacté 75% du portefeuille (pondération au 31 12 24), d'autre part, la majorité des valeurs européennes sont concernées par le ralentissement de la consommation et des importations en Chine.

Le portefeuille est principalement positionné sur des sociétés non cycliques de qualité (faible endettement et forte récurrence bénéficiaire). Toutefois, il est en plus-values latentes importantes ce qui nous contraint à progresser lentement sur d'éventuelles réallocations en raison de l'impact significatif sur le résultat de MADP Assurances.

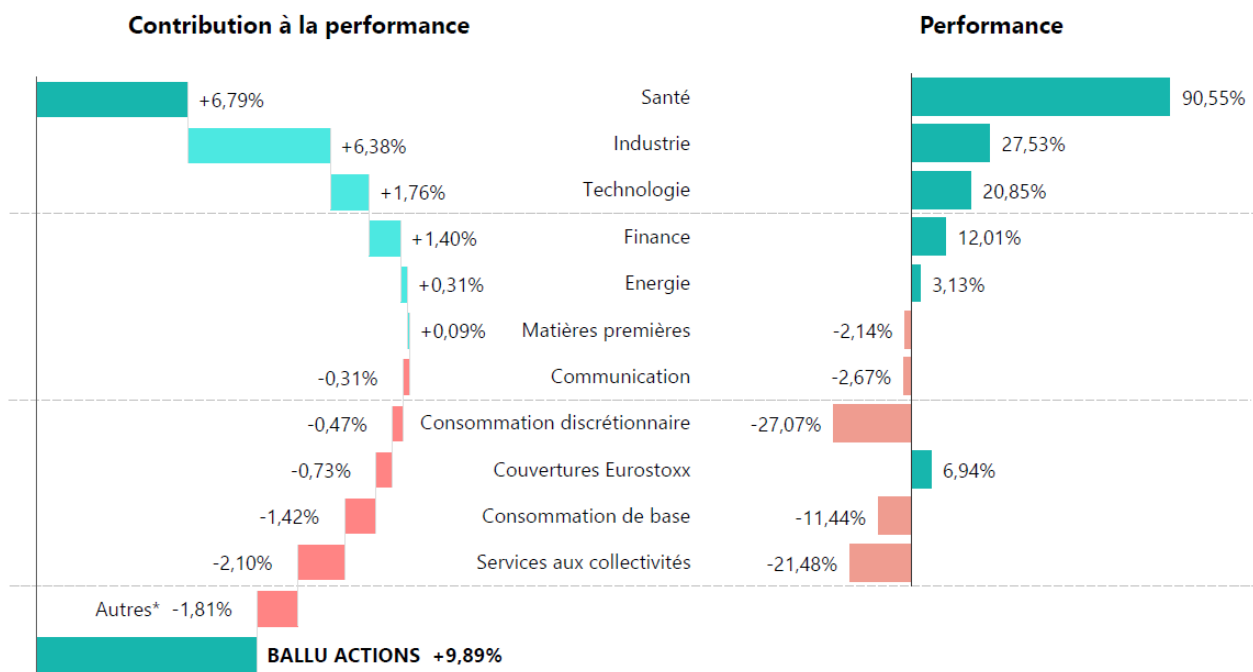
Il génère un peu plus de 600 K€ de dividendes annuels et nous favorisons l'investissement dans des titres générant un bon niveau de dividendes.

- o **Obligations détenues en direct** : initié fin 2022 afin de saisir quelques opportunités en fin d'année, MADP Assurances a poursuivi ses investissements en 2023 puis accéléré en 2024. Le portefeuille atteint **6,7 M€** en fin d'année 2024, soit presque **7%** des placements financiers de MADP Assurances en valeur de réalisation.
- o **Fonds dédiés et fonds ouverts** : ces fonds représentent **52%** des placements financiers de MADP Assurances en valeur de réalisation. **Les deux fonds dédiés**, Ballu actions (14,8% des placements) et Ballu obligations (28,7% des placements), sont des fonds dédiés gérés par la Financière de la Cité. Nous sommes également investis dans le fonds « **Or physique** » ainsi que dans les **fonds convertibles** qui représentent respectivement 2,2% et 2,8% des placements. Ces fonds sont gérés par Financière de la cité. Fin 2024, le fonds or a très bien performé et affiche une progression de +32% et les fonds convertibles de +8%.

Allocation sectorielle comparée aux indices Eurostoxx 50 et Eurostoxx équilibré



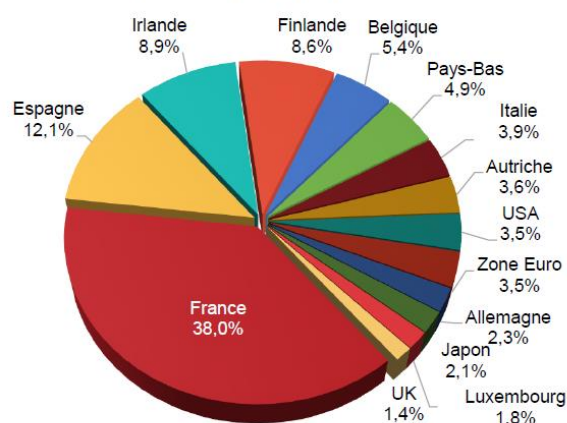
➤ Au sein du fonds dédié **Ballu actions**, la politique est défensive avec une gestion prudente visant à réduire la volatilité du fonds. Le portefeuille de Ballu Actions, composé à 41% d'actions françaises, est piloté en tenant compte des expositions sectorielles et individuelles du portefeuille de titres vifs (gestion dite « complémentaire »). La performance du fonds est de **+9,89%** soit un peu moins que son indice de référence Eurostoxx équilibré qui a évolué de +11,01%. Les incertitudes nées de l'élection de D. Trump ont inversé la tendance haussière entretenue jusqu'à la fin du 3ème trimestre 2024. Au cours des premières semaines post-élections, un fort rebalancement sectoriel a eu lieu, favorable aux valeurs technologiques et qui a pesé sur les secteurs « classiques », non cycliques, secteurs publics, télécoms, alimentation, boisson. Dans ce contexte, l'orientation du portefeuille restera prudente.



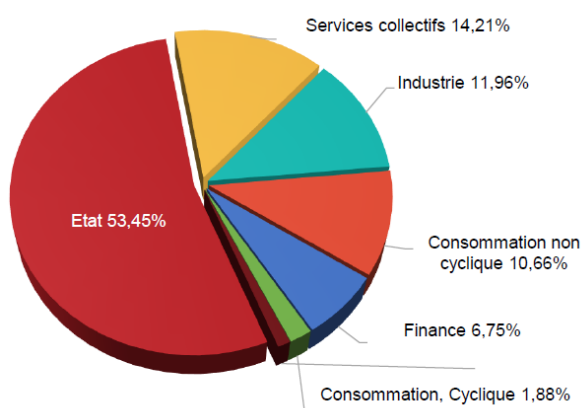
➤ Fonds dédié **Ballu obligations**. L'année écoulée a été marquée par le retournement progressif des politiques monétaires avec l'ouverture d'un cycle d'assouplissement appelé à se

confirmer en 2025. Le marché a été très dynamique tout au long de l'année et les flux massifs d'investissement ont fortement pesé sur les niveaux des spreads sur le crédit. Sur le plan français, les évolutions erratiques de la situation politique et budgétaire ont entraîné une hausse par palier du spread avec l'Allemagne, la signature française se situant pratiquement au niveau de l'Italie, sans que cette situation ne paraisse durablement installée. Face à ces conditions heurtées, le fonds Ballu Obligations a produit une performance positive et très légèrement supérieure à celle de son indice de référence (+ 2,49% contre + 2,38%). la part des obligations d'Etats de la zone euro a été réduite

Répartition géographique (hors trésorerie)



Répartition sectorielle (hors trésorerie)



mais reste prépondérante (53% en 2024 contre 61% en 2023). La représentation de la France a été réduite à 38% du portefeuille.

Conformément à ses objectifs, le fonds continue de montrer sa capacité d'amortissement de la volatilité tout en générant de la performance.

Le fonds affiche une sensibilité aux taux de 3,09 (en légère hausse par rapport à 2023. La durée de vie moyenne est de 40 mois soit en augmentation par rapport à 2023.

La notation moyenne est maintenue à A+ conformément aux contraintes du prospectus.

- Placements en immobilier** : la part de l'immobilier dans les placements financiers de MADP Assurances représente 14,1% (en valeur de réalisation). Il s'agit essentiellement de 100% des parts d'une SAS immobilière propriétaire du siège social, d'une participation à hauteur de 27,8% d'un immeuble situé rue Ballu à Paris 9° (ex-siège social), de parts dans un OPCVM concernant des résidences étudiantes et d'un appartement en location situé à Paris.

A.4 Résultat des autres activités

Les autres activités de MADP Assurances sont marginales et n'appellent pas de commentaire particulier.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

La gouvernance de MADP Assurances, depuis les modifications des statuts et du règlement intérieur du Conseil lors des assemblées générales extraordinaires du 27 juin 2014 et du 4 juin 2020 est organisée de la manière suivante :

- ✓ Des sociétaires : toute personne physique ou morale ayant demandé à adhérer à la société et que le conseil d'administration a consenti à cette adhésion.
- ✓ Des délégués (52 en mars 2025) sont élus, suivant le principe « un sociétaire une voix » :
 - Selon deux sections : la section des « professions de santé » et la section des « autres que les professions de santé ».
 - Sur une base territoriale (7 régions). Le nombre de délégués par région est de 1 délégué pour 100 contrats ;
- ✓ Un Conseil d'administration composé de 9 à 14 membres élus par l'Assemblée générale et une limite d'âge (70 ans pour être nommé et 75 ans comme date limite pour exercer le mandat).
- ✓ Un président (limite d'âge : 75 ans) et deux vice-présidents.
- ✓ Un Comité d'audit, des risques et des comptes, composé de trois administrateurs au minimum et de maximum deux personnes qualifiées non-administrateurs. D'autres comités sont prévus dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.
- ✓ Un directeur général (limite d'âge : 70 ans), dirigeant effectif. La direction générale actuelle est en place depuis le 6 juin 2019.

Les statuts prévoient la possibilité d'adhérer à une SGAM, une UMG, un GPP ou une UGM avec des limitations de pouvoir en cas d'affiliation.

Le règlement intérieur a intégré toutes les exigences prévues par Solvabilité II (politique de formation des administrateurs, points devant être examinés par le Conseil au moins une fois par an, politiques écrites, les rapports qui doivent être examinés par le Conseil...).

En janvier 2015, une convention de partenariat a été mise en place avec la société Swiss Life France, acteur majeur du marché de l'assurance.

Sur le plan de la gouvernance, ce partenariat affichait une solidarité financière de Swiss Life France, dont les modalités en matière de mesures d'information, de prévention et de déclenchement de la solidarité financière étaient fixées dans une convention de partenariat.

Des sous partenariats devaient de plus permettre la création de produits d'assurance de personne en commun, le partage de certaines fonctions et l'accès aux traités de réassurance de Swiss Life. Au cours des années, les différents sous partenariats ont été abandonnés et finalement la convention a été résiliée fin 2024. MADP Assurances reste toutefois dans les traités de SwissLife en 2025.

Le conseil d'administration

Sa mission est définie par les statuts et son fonctionnement est précisé dans le règlement intérieur. Il détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Pour mieux appréhender et remplir ses différentes missions, le conseil a créé des comités chargés d'étudier des sujets spécifiques pour préparer les délibérations du conseil, qui étudieront des questions que le Président ou le Conseil d'administration lui-même soumettront pour avis, conformément à l'article R 322-53-1 du Code des assurances. Le conseil fixe les attributions et la composition de ces Comités, comprenant au minimum trois Administrateurs dont un qui préside le comité. Les Comités peuvent s'adjoindre au maximum deux Conseils extérieurs, choisis pour leur compétence et leur indépendance. Ces membres qualifiés sont renouvelables annuellement, lors du Conseil qui suit l'Assemblée Générale.

Les comités n'ont pas de pouvoir décisionnel ; le conseil conserve le pouvoir de décision.

Une charte des administrateurs a également été approuvée par le conseil.

En 2022, le conseil a intégré 3 nouveaux administrateurs en activité, issus des professions de santé, satisfaisant ainsi son engagement pris auprès de l'ACPR de rajeunir la moyenne d'âge du conseil d'administration.

Fin 2022, compte tenu des départs, il ne restait plus qu'un administrateur choisi pour sa compétence dans le secteur de l'assurance. Afin de renforcer la compétence collective du conseil d'administration l'assemblée générale du 13 juin 2024 a nommé un deuxième administrateur issu de ce secteur.

Les dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs, selon la réglementation en vigueur, et validées par l'autorité de contrôle sont : Madame Jacqueline Moreau, Directrice générale et Madame Camille Bauer, Directrice Finance, Actuariat et IT.

Concernant la filiale à 100% SAS foncière 44 GV4, propriétaire du siège de MADP Assurances, Monsieur Jérôme Roustan est le représentant de l'actionnaire unique et exerce à ce titre le contrôle de la filiale avec un accès direct aux Commissaires aux comptes de la SAS.

Les fonctions clés

D'une manière générale, la fonction clé est une capacité administrative à effectuer des tâches. Les fonctions clés concourent au système de gouvernance tel que défini par la directive Solvabilité 2. Le responsable d'une fonction clé répond au principe d'honorabilité et de compétence et demeure sous la responsabilité et l'autorité de la directrice générale. Le responsable d'une fonction clé doit coordonner les différentes tâches qui concourent à cette fonction et il a l'autonomie suffisante pour prendre les initiatives qui sont dans le périmètre de la fonction.

Les responsables des fonctions clés ont accès au conseil d'administration et aux différents comités :

- A la demande du conseil ou du président d'un comité et, au moins une fois par an, les responsables rendent compte au conseil ou au comité.
- A sa demande, le responsable d'une fonction clé, s'il détecte des situations susceptibles de créer des dysfonctionnements sévères a un accès au conseil d'administration : il sera, dans ce cas, entendu en présence du directeur général.

Les responsables de fonctions clés en 2021 sont :

- Actuariat : Madame Camille Bauer, Directrice Finance, Actuariat et IT ;
- Gestion des risques : Madame Jacqueline Moreau ;
- Vérification de la conformité : Monsieur Frédéric Durand, directeur juridique ;

- Audit interne : Monsieur Philippe Breton, Président du Comité d'audit, des risques et des comptes.

Politique de rémunération de MADP Assurances

- **Objectif de la Politique de rémunération et principes directeurs**

L'objectif principal de notre politique de rémunération est d'assurer une rémunération équitable, transparente et conforme à la réglementation en vigueur. Elle vise à aligner les intérêts des salariés et des dirigeants avec ceux de nos sociétaires, tout en garantissant la solidité financière et la pérennité de l'entreprise. La politique de rémunération est revue annuellement pour s'assurer qu'elle demeure pertinente, compétitive et conforme aux meilleures pratiques du secteur.

- **Gouvernance**

Un comité des rémunérations, composé de membres du conseil d'administration, est chargé de superviser et d'examiner régulièrement la politique de rémunération. Ce comité s'assure que la politique est en adéquation avec les objectifs stratégiques de l'entreprise et qu'elle respecte les réglementations en vigueur.

- **Structure de la rémunération**

- Rémunération des salariés et dirigeants

La rémunération des salariés et de la direction générale (mandataire sociale) est conforme à la convention collective des assurances en vigueur et se compose d'une rémunération fixe et pour certaines fonctions, d'une rémunération variable. La rémunération fixe est déterminée en fonction du poste, des responsabilités et de l'expérience. La rémunération variable est liée aux performances individuelles (atteinte d'objectifs fixés annuellement), et pour la direction générale et certains membres du comité de direction, à la réalisation des objectifs stratégiques de l'entreprise, notamment d'objectifs quantitatifs.

- Rémunération des dirigeants effectifs et fonctions clés

Il n'existe aucune disposition particulière en matière de rémunération pour les salariés exerçant les fonctions de dirigeants effectifs ou de fonctions clés en plus de leur fonction de base.

- Rémunération du président et des administrateurs

Les fonctions de président et d'administrateurs sont gratuites. Toutefois, afin d'attirer, retenir et motiver des individus compétents et expérimentés pour guider et superviser la stratégie de MADP Assurances, les administrateurs perçoivent des indemnités fixes en reconnaissance de leur contribution au conseil d'administration et à ses comités. Ces indemnités sont déterminées annuellement par le conseil d'administration, en tenant compte des recommandations du comité des rémunérations et leur montant global est approuvé par l'Assemblée générale ordinaire.

- **Autres moyens de salaire**

Les salariés bénéficient d'une rémunération sous forme de participation et d'un intéressement aux résultats de l'entreprise. Ils ont également accès à un PEE et un PERCO, ce dernier proposant des règles d'abondement de l'entreprise.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Le principe de l'honorabilité et de la compétence concerne les dirigeants effectifs et les 4 responsables de fonctions clés. L'ACPR est informée suivant les règles en vigueur.

La compétence et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés sont validées par le conseil d'administration et soumises à l'ACPR pour approbation.

- **Honorabilité** (administrateur, dirigeants effectifs, responsable des fonctions clé) : extrait du casier judiciaire pour une première nomination et déclaration annuelle de non-condamnation.
- **Compétence** :
 - ⇒ CV de chaque administrateur pour vérifier que le conseil a une compétence collective, des responsables des fonctions clés et des dirigeants effectifs.
 - ⇒ Engagement de suivre une formation initiale de deux jours pour les nouveaux administrateurs lors de leur première nomination,
 - ⇒ Plan de formation annuel pour renforcer la compétence collective.

Pour les administrateurs, c'est le comité d'examen des candidatures qui valide l'adéquation des candidatures aux principes énoncés qui seront présentées au vote des délégués.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La gestion des risques couvre la souscription et le provisionnement ; la gestion actif/passif ; les placements ; la liquidité et la concentration ; le risque opérationnel ; la réassurance.

Cette gestion des risques couvre également l'ORSA, le système de gestion des risques et le système de contrôle interne.

Eu égard à la taille de MADP Assurances, cette fonction est assumée par la directrice générale qui coordonne toutes les tâches dédiées à la gestion des risques et vérifie son adéquation à la taille et l'activité de MADP Assurances.

✓ ORSA : évaluation interne des risques et de la solvabilité

MADP Assurances procède régulièrement à une évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité (ORSA). Cet outil fait partie du dispositif de gestion des risques, et participe à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise et répond à des exigences réglementaires. Il constitue également un outil de prise de décision de l'entreprise.

Le dispositif ORSA de l'entreprise est organisé autour des éléments suivants :

- Évaluation des besoins globaux de solvabilité (politique en matière de capital) à court et long terme, compte tenu de la stratégie de l'entreprise et de sa tolérance au risque ;
- Évaluation du respect permanent du SCR, du MCR et des provisions techniques ;
- Identification des déviations éventuelles du profil de risque par rapport aux hypothèses sous-jacentes.

Le profil de risque de l'entreprise par catégorie de risques est analysé ainsi que les différentes composantes des catégories de risques auxquelles MADP Assurances est exposée.

Cette réflexion permet de définir des scénarii (un scénario central et plusieurs scénarios de stress) pour évaluer le Besoin Global de Solvabilité (BGS) de l'entreprise sur 5 ans et évaluer le respect

permanent de la couverture du SCR et du MCR ainsi que les exigences concernant le calcul des provisions techniques.

MADP Assurances étudie la calibration des risques de la formule standard pour le calcul du SCR.

Chaque année, MADP Assurances réalise un exercice ORSA régulier qui fait l'objet d'un rapport, validé par le Conseil d'Administration et adressé à l'ACPR. Cet exercice est mené dans le cadre du processus budgétaire afin de mesurer les effets de différents scénarios (scénarios de base, de stress) sur le compte de résultats et les fonds propres de l'entreprise.

B.4 Système de Contrôle Interne

Le contrôle interne de MADP Assurances a pour objet de manière permanente de :

- ✓ Favoriser la transparence et la fiabilité des opérations ;
- ✓ Optimiser l'efficacité de l'organisation et des processus ;
- ✓ Assurer la qualité de la gouvernance ;
- ✓ Garantir le respect des politiques et des stratégies élaborées par les organes dirigeants.
- ✓ Contrôler la conformité des opérations de tous les sous-traitants « assurance » intervenant au sein de MADP Assurances.

La politique de contrôle interne fait l'objet d'une politique écrite. Elle reprend en particulier :

a. La description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne fournit des informations sur les procédures clés de MADP Assurances et sur leur processus d'évaluation, sur les mesures correctrices, sur la politique de conformité et sa vérification incluant la protection de la clientèle, ainsi que sur les dispositifs mis en place pour le contrôle permanent et le contrôle périodique.

Sont également explicités certains grands principes : obligation de documentation, double paire d'yeux, gestion croisée avec une distinction de l'ordonnateur et du comptable et limites dans les pouvoirs d'engagement.

b. Les modalités de mise en place du contrôle interne

La mise en place du contrôle interne au sein de l'entreprise repose sur une organisation structurée, où les responsabilités de chacun sont précisément définies. Ce dispositif vise à identifier et à maîtriser les principaux risques, notamment :

- La fraude interne et externe,
- Les erreurs opérationnelles,
- La continuité d'activité,
- La gestion des sinistres,
- La délégation de gestion aux courtiers,
- Les risques liés à la sous-traitance.

L'entreprise poursuit activement ces chantiers avec une implication forte de l'ensemble des collaborateurs. Pour assurer son bon fonctionnement, un responsable dédié a été nommé, et un nouvel outil de contrôle interne a été mis en place en 2022 afin de renforcer l'efficacité du dispositif.

B.5 Fonction d'audit interne

La taille de MADP Assurances ne permet pas à cette fonction d'être organisée sous la forme d'un service ou task force. Il est donc décidé que le responsable sera un membre du comité d'audit,

des risques et des comptes. Ce comité pourra diligenter des missions réalisées par des collaborateurs de MADP Assurances (audit des délégataires et des distributeurs) et disposera d'un budget pour diligenter des missions auprès d'auditeurs externes, ces derniers pouvant appartenir à Swiss Life.

Le responsable décidera après concertation avec la directrice générale du plan d'audit.

Rôle :

- Évaluation du système de gouvernance (dont le contrôle interne),
- Audit des délégataires et des courtiers,
- Garantie de l'indépendance des fonctions opérationnelles,
- Communication au conseil.

Le budget est déterminé par le conseil d'administration.

Le responsable de cette fonction clé est Monsieur Philippe Breton, administrateur.

B.6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle est exercée par une personne physique qui a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise d'assurance ou de réassurance et qui peut démontrer une expérience pertinente à la lumière des normes professionnelles et autres normes applicables.

Les rôles et les responsabilités de la fonction actuarielle sont précisés à l'article 48 de la Directive 2009/138/CE et à l'article 272 du règlement délégué 2015/35.

Cette fonction clé couvre notamment les tâches suivantes :

- Coordonner le calcul des provisions techniques, garantir le caractère approprié des méthodes, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées ;
- Évaluer la qualité des données, des méthodes et des hypothèses ;
- Analyser la politique de souscription (dont la tarification) ainsi que la réassurance ;
- Établir le rapport de la Fonction Actuarielle ;
- Informer l'organe d'administration ou de gestion de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Contribuer à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Le responsable dispose de l'autonomie nécessaire pour prendre l'initiative d'organiser et de coordonner la réalisation des différents travaux dans la direction Actuariat.

Le responsable de la fonction actuarielle est l'interlocuteur principal des membres du conseil d'administration sur les problématiques liées aux provisions techniques prudentielles.

La fonction actuarielle est remplie par la Directrice Actuariat qui elle-même est rattachée à la Direction Générale. De ce fait, cette fonction clé est indépendante des directions liées à l'activité commerciale.

B.7 Sous-traitance

La taille et l'activité de MADP Assurances justifient un recours important à la sous-traitance dont la politique est la suivante :

MADP Assurances doit conserver l'entière responsabilité du respect des obligations qui lui incombent en cas de sous-traitance d'activités ou de fonctions.

Elle doit le faire en respectant la réglementation en vigueur et en veillant à ce que :

- Le conseil d'administration puisse contrôler la qualité des prestations,

- L'autorité de contrôle puisse avoir un accès effectif aux données afférentes aux fonctions ou activités sous-traitées.

- **Sous-traitance des fonctions clés**

La sous-traitance d'une fonction clé est possible uniquement avec une entreprise avec laquelle MADP Assurances a noué des relations de solidarité financière solide et durable à la condition :

- Que le responsable de la fonction clé soit sous l'autorité de la directrice générale et ait un accès direct au conseil d'administration, afin que ce dernier puisse exercer sa mission de contrôle,
- que le conseil d'administration ait approuvé la convention de sous-traitance,
- que le conseil d'administration ait nommé un référent en son sein.

Depuis fin 2016, aucune fonction clé n'est sous-traitée.

- **Sous-traitance des fonctions stratégiques**

Conformément à notre note sur le système de gouvernance, la sous-traitance d'une telle fonction n'est pas possible car elle accroîtrait le risque opérationnel de MADP Assurances.

- **Sous-traitance des fonctions importantes**

Le conseil doit être informé de toutes les conventions de sous-traitance de fonctions critiques ainsi que des modifications de fond susceptibles d'être apportées.

Le comité d'audit, des risques et des comptes a également pour mission de vérifier que le conseil a bien été informé de toute modification des conventions relatives à des fonctions critiques.

- **Autres tâches sous-traitées**

Toute tâche sous-traitée doit faire l'objet d'une convention qui doit être validée par la directrice générale de MADP Assurances en concertation avec les directions opérationnelles concernées de MADP Assurances.

MADP Assurances est particulièrement attentif à la maîtrise des activités sous-traitées et veille à contrôler les compétences des intervenants extérieurs.

B.8 La conformité

Cette fonction regroupe la gestion des risques légaux de MADP Assurances, le respect des règles de déontologie, le respect des règles relatives à la commercialisation des produits de MADP Assurances.

Du fait de la taille de MADP Assurances, cette fonction est pour l'instant cumulée avec la responsabilité du contrôle interne. La responsabilité de cette fonction est attribuée au Directeur Juridique et des risques.

Fin 2017, nous avons acquis un outil de filtrage en matière de Gel des avoirs et de Personnes Politiquement Exposées qui a été mis en place courant 2018 y compris sur notre site de souscription en ligne.

Nous avons fait réaliser en 2018, par un Cabinet extérieur, un audit flash de notre niveau de conformité et nous avons mis en place des actions de mises en conformité notamment DDA et RGPD.

Début 2022 un nouvel audit réglementaire a été diligenté et réalisé afin de permettre une constante amélioration de notre conformité réglementaire. Un certain nombre de plans d'action ont ainsi été déterminés et sont en cours de réalisation.

Nous prévoyons de faire réaliser un nouvel audit début 2026 afin de confirmer notre niveau de conformité.

C. PROFIL DE RISQUE

C.1 Risque de souscription

L'exposition au risque de souscription est suivie à travers les modules de risque non-vie, santé et vie de la formule standard. Le risque non-vie domine fortement les deux autres modules de risque. Le risque de souscription Non-Vie se rapporte aux risques de sous-tarification et de sous provisionnement.

Nous utilisons conjointement plusieurs techniques d'atténuation et de gestion des risques, notamment :

- Adaptation de la politique de tarification en fonction des résultats des analyses actuarielles sur notre portefeuille et de la veille concurrentielle;
- Politique de renouvellement prenant en considération la situation globale et individuelle des assurés;
- Politique de souscription prudente et rigoureuse;
- Surveillance continue de notre portefeuille;
- Veille permanente de l'évolution des professions assurées, notamment grâce aux administrateurs issus de ces professions.

Concernant la sensibilité au risque de souscription, nous avons effectué une série de stress-tests spécifiques à ces activités, y compris l'évaluation de scénarios tels que la perte d'un client ou portefeuille important. Les principaux scénarios qui pourraient impacter notre solvabilité vis-à-vis du risque de souscription sont :

- Simulation d'une perte de chiffre d'affaires brutale et importante (-25% en 2024) suivie d'une reprise progressive, pour évaluer l'impact d'une perte significative de portefeuille ;
- La dégradation durable ou ponctuelle du ratio sinistres à primes (S/P), en cas d'augmentation des fréquences ou intensités de sinistres, ou de risques climatiques.

C.2 Risque de marché

MADP Assurances ne possède pas d'actifs atypiques. La formule standard permettant de calculer le SCR marché est appropriée à son profil de risque.

Le portefeuille d'actifs de MADP Assurances présente un encours de 98.5 M€ au 31/12/2024 (y compris trésorerie). Sur la base du portefeuille transparisé¹ à cette date, le SCR de marché ressort à **21,2 M€**, soit 21.5% du total de portefeuille, en forte hausse par rapport à 2023 (+3,3 M€ de SCR Marché). Cette variation est expliquée essentiellement par la hausse de la valeur des placements,

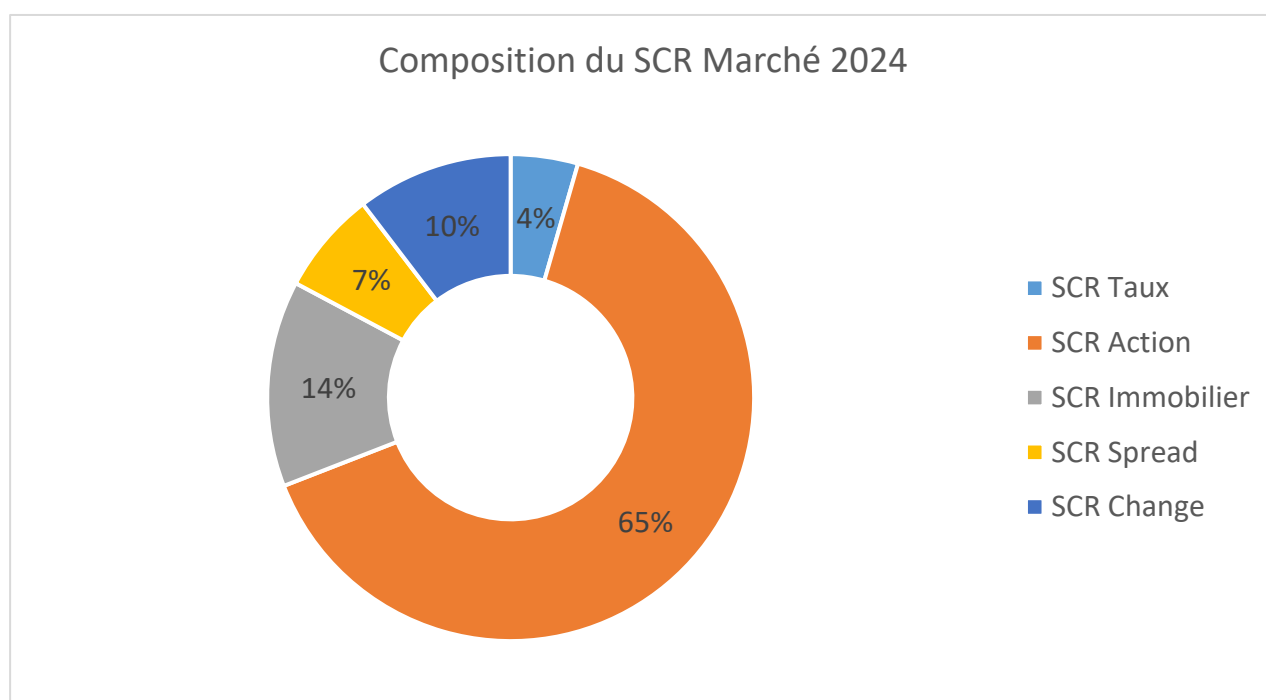
¹ Hors Fonds HSBC GIF Euro Convertibles

les investissements complémentaires en actions et la hausse du coefficient d'ajustement de volatilité.

Le principal contributeur du SCR Marché est le SCR risque action (Fig 1.), devant les SCR Immobilier.

Les principaux contributeurs individuels au SCR se trouvent dans l'immobilier (SAS 44GV4 et SA Maison des Pharmaciens), dans les actions de type 1 (LVMH, L'OREAL, AIR LIQUIDE). Les titres libellés en devise contribuent également singulièrement du fait de leur double exposition (action et devise).

Fig 1. Ventilation du SCR Marché par sous-catégorie.



Nous maîtrisons notre risque de marché grâce :

- Au renforcement progressif de la part des obligations dans le portefeuille d'actifs afin de réduire l'exposition au risque actions;
- Suivi mensuel de l'ensemble des placements et tenue de trois comités d'investissement par an réunissant la direction générale, le gestionnaire d'actifs et plusieurs administrateurs;
- Politique écrite de placement validée par le conseil d'administration;
- Audit régulier de la gestion des actifs lorsqu'elle est externalisée.

Nous avons conduit des stress-tests financiers, y compris des scénarios de baisse durable des marchés financiers, tels que :

- Simulation de la baisse du marché du CAC40 pour évaluer l'impact d'une crise financière prolongée ;
- Scénarios de forte hausse des taux ou de l'inflation, avec une hausse respective des taux directeurs de +1% supplémentaire par an et une inflation complémentaire.

C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme la perte potentielle de la valeur d'un actif dû à un défaut et/ou un changement de la qualité de crédit dans :

- Le portefeuille des placements obligataires,
- Les cessions en réassurance
- Vis-à-vis d'autres débiteurs (courtiers et/ou clients).

La gestion du risque de crédit est réalisée par :

- La diversification des contreparties, en particulier s'agissant des réassureurs (pool de réassurance);
- La sélection de réassureurs avec les meilleures notation (A ou AA);
- Les engagements reçus de la part des réassureurs en couverture des provisions cédées.

L'exposition maximale à un réassureur unique étant de 1 035 K€, les résultats démontrent une structure de risque de contrepartie robuste. En effet, cette diversification réduit notre vulnérabilité à des chocs isolés, et nous permet de concentrer notre analyse sur un scénario catastrophe comme indicateur le plus pertinent de la sensibilité au risque. Notre évaluation de la sensibilité au risque de contrepartie s'est donc concentrée sur un SCENARIO CATASTROPHE, simulant des variations telles qu'une baisse des marchés financiers, hausse des charges, baisse du CA, et hausse du ratio S/P.

C.4 Risque de liquidité

Les liquidités de MADP Assurances sont en baisse à **2 065 K€** fin 2024 contre 2 963 K€ fin 2023, notamment du fait d'investissement dans des placements financiers.

Par ailleurs, une grande partie des actifs sont placés en actions, plus liquides que d'autres investissements à plus long terme, rendant ainsi le risque de se trouver dans une situation d'illiquidité des actifs à court terme très faible. En conséquence, nous n'avons pas réalisé de stress-test concernant le risque de liquidité.

À fin 2024, le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures s'établit à 1 676 K€.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, ou de membre du personnel et de systèmes, ou d'événements extérieurs.

La gestion du risque opérationnel repose sur un recensement des risques, formalisé dans une cartographie des risques.

Ce recensement est réalisé lors des «Comités fonctions clés opérationnelles» qui réunit :

- Le RFC Gestion des risques, portée par la Directrice générale,
- Le RFC Conformité, porté par le Directeur des risques
- Le RFC Actuariat, porté par la Directrice Finance, Actuariat, le deuxième dirigeant effectif.

A chaque risque est associé une évaluation du risque inhérent à l'activité (risque brut), une description de la maîtrise du risque par MADP Assurances et une évaluation du risque résiduel (risque net) prenant en compte l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

Les principaux risques identifiés sont :

- Défaillance des prestations d'un sous-traitant informatique critique
- Dépendance clients ou courtiers
- Vulnérabilité à la malveillance informatique
- Risques de concurrence
- Risques climatiques et géopolitiques
- Perte d'hommes clés

Dans notre outil de contrôle interne, chaque risque est décrit, évalué et fait l'objet de propositions d'amélioration.

Une politique écrite sur la QDD a été rédigée pour la première fois en 2022. Elle est revue et approuvée annuellement par le Conseil d'administration depuis lors.

Pour évaluer la sensibilité au risque opérationnel, nous envisageons des scénarios tels que la hausse permanente des charges, à cause de changements réglementaires ou fiscaux, ou la dérive des coûts de structure. Par exemple :

- Simulation d'une hausse des charges brutale et importante (+25% en 2023), et maintien à ce même niveau pour évaluer l'impact de nouvelles taxes ou obligations réglementaires nécessitant des investissements informatiques.

C.6 Autres risques importants

Sur la base de l'analyse de la cartographie des risques et des réflexions menées par les dirigeants de MADP Assurances, les risques suivants ont été analysés :

✓ Risque d'homme clé

Le risque d'homme clé est important pour une petite structure comme MADP Assurances tant pour son dirigeant que pour les membres du comité de direction.

C'est pourquoi, nous avons fait évoluer notre organisation interne depuis 2021 fait en mettant en place un management intermédiaire. Cette nouvelle structure permet de mieux répartir les responsabilités, de renforcer la continuité des activités et de sécuriser les savoir-faire au sein de l'entreprise. Les processus de décision sont ainsi fluidifiés et l'entreprise gagne en agilité et en résilience face aux défis futurs.

✓ Plan de continuité d'activité et informatique (PCA)

Conformément à la réglementation, un plan de continuité d'activité formalisé a été initié depuis septembre 2019, et expérimenté en réel dès mars 2020 avec la crise sanitaire qui a impacté les conditions d'exercice de notre activité. A l'instar du premier confinement, les équipes de MADP ont pu être mises en télétravail à l'occasion du 3^{ème} confinement de 2021 et la continuité de l'activité a été effective.

Par ailleurs, la continuité de l'activité se ferait à moindre frais si le siège social venait à subir un sinistre, car les serveurs informatiques sont hébergés chez un prestataire, DECI Développement, à l'extérieur de l'entreprise et les salariés pourraient poursuivre leurs travaux en télétravail. Les archives production sont scannées et le risque porterait principalement sur la reconstitution d'archives sinistres corporels (en partie scannées). A ce jour, toutes les activités de MADP sont hébergées chez le prestataire extérieur DECI Développement.

En 2024, les dispositifs techniques ont fait l'objet de vérifications régulières. La charte d'usage des outils informatiques et la PSSI, refondues en 2022, ont été relues dans le cadre de la revue annuelle. La numérisation des archives sinistres se poursuit, bien que partielle pour les dossiers corporels historiques.

✓ **Dépendance au réseau de distribution**

Le chiffre d'affaires de 20,1 M€ de MADP Assurances en 2024 repose sur une trentaine de courtiers distributeurs. Les 3 plus importants courtiers ont intermédié respectivement 20%, 16% et 14% du chiffre d'affaires.

Afin de limiter la dépendance au réseau de distribution existant, MADP Assurances concentre ses efforts sur la diversification de ses canaux de distribution. Cela passe par l'identification et l'intégration de nouveaux courtiers partenaires, renforçant ainsi la résilience et l'indépendance commerciale de l'entreprise. Au cours du deuxième semestre 2024, nous avons recruté une inspectrice commerciale en charge de ce développement des partenaires de distribution.

En parallèle, nous poursuivons activement le développement de partenariats avec des prescripteurs potentiels, tels que les groupements de pharmaciens, les syndicats professionnels et les éditeurs de logiciels, afin d'élargir nos sources de recommandation et d'accroître notre présence sur le marché.

✓ **Risque d'image**

Les sociétaires ont un attachement historique et affectif à la société. Cependant, MADP Assurances ne dispose pas de réseaux salariés de distribution et a donc une faible proximité géographique avec eux.

Par ailleurs, MADP Assurances a la volonté de conforter son image de mutuelle d'assurances professionnelle qui, à l'origine, couvrait uniquement la Responsabilité Civile.

Compte tenu de ces éléments, l'image de MADP Assurances ne semble pas suffisamment ancrée dans le marché pour imaginer une perte de valeur en cas d'événement médiatique mettant en difficulté la société.

✓ **Risque concurrentiel**

Le marché des officines est devenu très concurrentiel, la qualité des garanties des contrats ne suffisant plus pour se démarquer. Pour cette raison MADP Assurances a revu fin 2023 son produit multirisque officines afin d'adapter son offre aux besoins du marché mais aussi de se positionner par rapport à la concurrence. Elle intensifie aussi ses recherches de partenariats avec des sociétés lui permettant de proposer des services additionnels dans ses contrats.

Mi 2024, afin de sécuriser le portefeuille « pharmacie » détenu en direct par MADP Assurances, la décision a été prise d'en confier la gestion à CLASS qui est un professionnel de l'assurance de l'officine et qui a notamment eu pour mission de contacter les sociétaires pour faire le point sur la bonne adéquation de leurs contrats d'assurance avec leurs besoins.

Concernant le marché des Laboratoires de biologie médicale nous consolidons notre part de marché déjà très significative, notamment en favorisant sur quelques grands comptes la mise en place de LTA sur 3 ans.

Afin de se diversifier sur le marché des professionnels de santé, MADP Assurances a lancé fin 2019 un produit multirisque professionnel (hors RC) à destination des radiologues.

En 2021, MADP a repris un portefeuille de professionnels de santé : professions médicales et paramédicales.

Depuis fin 2024, nous travaillons à la construction d'un produit Multirisque professionnelle à destination des autres professionnels de santé et du bien-être.

Enfin, MADP Assurances peut se prévaloir d'un accompagnement personnalisé en cas de sinistre qui lui permet de fidéliser ses sociétaires.

C.7 Autres informations

MADP Assurances n'a pas identifié d'autres risques importants pour être mentionnés.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

MADP Assurances utilise la formule standard aux fins d'évaluation des résultats Solvabilité 2.

MADP Assurances opère sur les lignes d'activité suivantes, définies dans le règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission européenne :

(1) Assurance des frais médicaux

Engagements d'assurance de frais médicaux dans les cas où l'activité sous-jacente n'est pas exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie, autres que les engagements visés à la ligne d'activité 3.

(2) Assurance de protection du revenu

Engagements d'assurance de protection du revenu dans les cas où l'activité sous-jacente n'est pas exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie, autres que les engagements visés à la ligne d'activité 3.

(7) Assurance incendie et autres dommages aux biens

Engagements d'assurance couvrant tout dommage subi par les biens ne relevant ni de la ligne d'activité 5, ni de la ligne d'activité 6, par suite d'un incendie, d'une explosion, des forces de la nature y compris les tempêtes, la grêle ou le gel, d'un accident nucléaire, d'un affaissement de terrain ou d'un autre événement tel que le vol.

(8) Assurance de responsabilité civile générale

Engagements d'assurance couvrant tous les domaines, sauf ceux des lignes d'activité 4 et 6.

(10) Assurance de protection juridique

Engagements d'assurance couvrant les frais juridiques et le coût des actions en justice.

(12) Assurance pertes pécuniaires diverses

Engagements d'assurance couvrant le risque d'emploi, l'insuffisance de recettes, les intempéries, la perte de bénéfices, la persistance de frais généraux, les frais commerciaux imprévus, la diminution de la valeur vénale, la perte de loyers ou de revenus, les pertes commerciales indirectes autres que celles mentionnées plus haut, les pertes pécuniaires non commerciales, ainsi que tout autre risque d'assurance non-vie qui n'est pas couvert par les lignes d'activité déjà citées.

(33) Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé

Constitution de provisions pour incapacité et invalidité en attente.

(34) Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé

MADP Assurances sert une rente viagère par suite de décision judiciaire pour un sinistre survenu en 1982. En 2021, un second sinistre a été provisionné au titre de cette ligne d'activité. Ce sinistre, dont la procédure judiciaire est encore en cours à la clôture 2022, est survenu en 2005 et est relatif à une garantie RC Médicale. La responsabilité de l'assuré a été mise en cause courant 2021, ce qui pourrait donner lieu à la constitution de 2 rentes.

MADP Assurances commercialise aussi des garanties dont le risque est porté par d'autres assureurs (Assistance en partenariat avec Europ Assistance et Auto-mission en partenariat avec SWISS LIFE).

Tous les tableaux et résultats, générés pour les besoins du reporting solvabilité 2, reprennent ces lignes d'activité tant au niveau des calculs des meilleures estimations de primes ou de provisions que pour les triangles de règlement et de cadencement ou les cash-flows futurs.

D.1 Actifs

Méthodes d'évaluation

MADP Assurances évalue l'ensemble de ses actifs conformément à l'article L 351-1 du code des assurances selon une méthode d'évaluation économique, c'est-à-dire en valeur de marché. Les actifs de MADP Assurances sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normale, entre des parties informées et consentantes.

- Placements immobiliers

La valeur de réalisation des actifs immobiliers est déterminée à partir d'une évaluation réalisée en interne, se basant sur les expertises réalisées lors des exercices précédents par des évaluateurs externes et sur une actualisation des hypothèses d'évaluation.

La plus-value latente sur l'immobilier est le fait d'une politique d'acquisition immobilière régulière conjuguée à l'amortissement annuel des actifs et à l'évolution de la valorisation du marché immobilier.

- Actions cotées, OPCVM cotés et obligations

Pour valoriser les actions cotées, les OPCVM cotés et les obligations, nous utilisons la méthode "mark to market". La valeur de marché (aussi appelée valeur de réalisation) est donc retenue pour ces actifs.

Le montant des plus-values latentes sur les actions cotées et sur les obligations représente la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de réalisation actuelle des actifs.

- Actions non cotées et OPCVM non cotés

Pour les actions non cotées et les OPCVM non cotés, la valeur de réalisation est celle fournie soit par la société gestionnaire, soit par le calcul de l'actif net, dans les deux cas avec la certification des commissaires aux comptes.

- Autres placements (prêts, dépôts auprès des cédantes, dépôts, comptes à terme et livrets)

La valeur de réalisation de ces actifs est la même qu'en comptabilité.

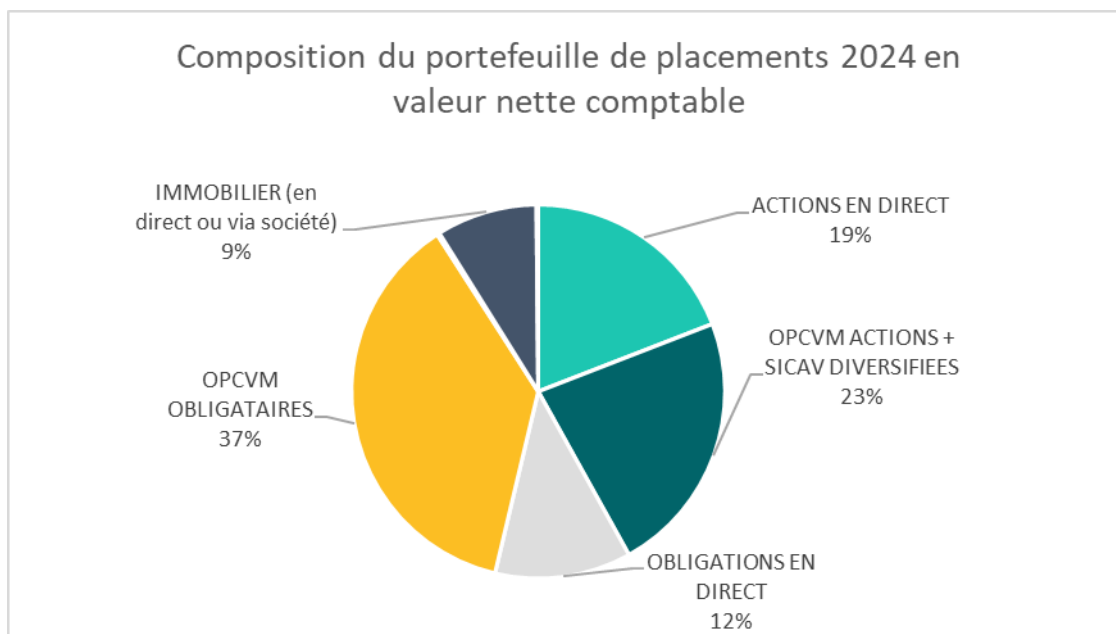
Evaluation au 31/12/2024

- **Valeur nette comptable des placements (hors trésorerie)**

Au 31/12/2024, la valeur comptable des placements (hors trésorerie) de MADP Assurances s'élève à **56 001 K€**.

Exercice	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Placements en K€	56 001	54 745	54 065	48 575	43 153	43 249

Les placements MADP Assurances en valeur comptable sont composés majoritairement d'actions et d'obligations. A fin 2024, la composition des placements est la suivante :



- **Valeur de marché des placements (hors trésorerie)**

Dans le bilan prudentiel, les actifs sont valorisés à leur valeur de marché. Au 31/12/2024, la valeur de marché des actifs (hors trésorerie) est **96 415 K€**.

Exercice	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Valeur de Marché en K€	96 415	93 062	85 110	86 906	77 839	79 711

- **Plus-values latentes**

Les plus-values latentes sur les placements s'élèvent à **40,5 M€** (hors titres de participation).

- **Trésorerie de clôture**

Au 31/12/2024, les liquidités de MADP Assurances s'élèvent à **2 065 K€** :

Exercice	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Liquidités en K€	2 065	2 963	1 015	4 184	3 727	1 689

D.2 Provisions techniques

En assurance IARD les BE se décomposent en :

- Meilleure estimation des provisions pour sinistres
- Meilleure estimation des provisions pour primes

Meilleure estimation des provisions pour sinistres

La meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts de réassurance, correspond à la valeur actuelle probable des engagements futurs liés à des sinistres survenus et non encore réglés. Ces provisions sont estimées à partir des méthodes de provisionnements actuarielles type Chain Ladder.

Les calculs sont réalisés sur des triangles de charges et ou de règlements nets de recours.

Les flux sont actualisés avec la courbe des taux EIOPA au 31/12/2024.

La meilleure estimation de la provision pour sinistres cédés en réassurance correspond à la part de la meilleure estimation de la provision pour sinistres que nous cédon aux réassureurs suivant leurs engagements.

Meilleure estimation des provisions pour primes

Elle correspond à la meilleure estimation en moyenne des flux de trésoreries liés aux engagements futurs de la compagnie d'assurance. La méthode d'évaluation retenue est celle proposée par l'EIOPA « Orientation sur la valorisation des provisions techniques » applicable aux contrats d'assurance déjà en cours d'une part et aux contrats futurs d'autre part.

La formule simplifiée du calcul est la suivante :

$$BE_{primes} = CR \times PPNA + (1 - CR) \times Primes_{Futures} + Taux_{Frais} \times Primes_{Futures}$$

Avec :

CR : Ratio combiné estimé pour les contrats en cours

PPNA : Primes non consommées liées aux contrats en cours

La meilleure estimation de la provision pour primes cédées en réassurance correspond à la part de la meilleure estimation de la provision pour primes que nous cédon aux réassureurs suivant leurs engagements.

Marge pour Risque

La marge pour risque est ajoutée à la meilleure estimation de provisions. Elle est destinée à garantir que le montant des meilleures estimations de provisions, augmenté de la marge pour risque, permettrait à une entreprise d'assurance de reprendre et honorer nos engagements d'assurance et de réassurance. La marge pour risque est évaluée à **4 526 K€ en 2024**, contre 4 605 K€ en 2023.

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Au 31/12/2024, les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance s'élèvent à 8 823 K€, dont 5 953 K€ au titre de la Non-Vie et Santé NSLT et 2 869 K€ au titre de la Vie et de la santé similaire à la Vie.

D.3 Autres passifs

Les autres passifs sont les suivants :

- Impôts différés passifs (8 034 K€ au 31/12/2024 contre 7 651 K€ au 31/12/2023). L'essentiel de cet impôt différé provient des plus-values latentes non fiscalisées
- Comptes courants bancaires créditeurs (194 K€ au 31/12/2024, poste inexistant au 31/12/2023)
- Dépôts des réassureurs (841 K€ au 31/12/2024 contre 349 K€ au 31/12/2023)

- Dettes au titre de l'activité d'assurance (302 K€ au 31/12/2024 contre 1 675 K€ au 31/12/2023)
- Dettes fournisseurs et autres dettes (1 299 K€ au 31/12/2024 contre 1 207 K€ au 31/12/2023)

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

MADP Assurances n'a pas utilisé d'autres méthodes de valorisation.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

La stratégie de développement inhérente à MADP Assurances consiste à conserver la robustesse financière nécessaire pour faire face à ses engagements auprès des sociétaires.

Conformément à la réglementation, MADP Assurances a une politique de gestion de ses fonds propres dont l'objectif est de s'assurer que l'entreprise dispose en permanence et sur le long terme, de fonds propres nécessaires pour couvrir la totalité de ses engagements. MADP Assurances tient compte des contraintes réglementaires sur les fonds propres de l'entreprise.

Les fonds propres comptables de MADP Assurances s'élèvent à **36 625 K€** à fin 2024 et sont constitués ainsi :

- Le fonds d'établissement de 3 000 K€,
- Les réserves statutaires de 5 274 K€,
- Les autres réserves de 23 008 K€,
- Le report à nouveau de 4 983 K€,
- Le résultat de 360 K€.

Les fonds propres économiques de MADP Assurances s'obtiennent à partir des fonds propres comptables, en incluant les plus-values latentes, ainsi que l'écart généré entre les provisions S1 et leurs équivalents SII actualisés (les BE), puis en déduisant les actifs incorporels, la Risk Margin ainsi que les impôts différés.

Au 31/12/2024, les Fonds Propres Economiques (SII) s'élèvent ainsi à 72,3 M€ en hausse de 2 M€ par rapport à l'année 2023 principalement liée à la hausse des plus-values latentes.

Passage des capitaux propres S1 aux capitaux propres S2 :

En K€	2024	2023	Variation
Fonds propres comptables	36 625	36 265	360
Actifs incorporels	-1 310	-1 179	-131
Plus ou moins values latentes	40 163	38 254	1 909
Risk Margin	-4 531	-4 605	74
BE Primes	467	1 242	-775
BE Sinistres	9 265	8 460	804
Frais d'acquisition reportés	-490	-620	130
PE / PRC	135	135	0
Autres	0	0	0
IDA	0	0	0
IDP	-8 032	-7 651	-381
Fonds propres économiques	72 291	70 301	1 990

Bilan S2 :

En K€	2024	2023	Variation
ACTIFS SII			
Placements	96 294	93 062	3 232
Montants recouvrables au titre de la réassurance	5 601	7 395	-1 795
Créances	2 152	2 328	-177
Autres actifs	2 065	2 963	-897
Compte de régularisation - Actif	221	276	-54
Impôts différés actifs	0	0	0
Total Actif	106 333	106 024	309

En K€	2024	2023	Variation
PASSIFS SII			
Fonds Propres	72 291	70 301	1 990
Provisions Techniques Brutes Non-Vie & Santé NSLT	21 246	20 928	318
Provisions Techniques Brutes Vie et Santé SLT	2 127	3 913	-1 786
Autres Provisions Techniques	0	0	0
Autres dettes	2 637	3 231	-594
Autres comptes de régularisation	0	0	0
Impôts différés passifs	8 032	7 651	381
Total Passif + Fonds propres	106 333	106 024	309

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le Minimum de Capital Requis (MCR)

Le MCR correspond au montant minimum de fonds propres économiques requis.

La méthode de calcul du MCR repose sur une formule linéaire associée à un plafond de 45 % et un plancher de 25 % du SCR.

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR)

Le SCR correspond au montant minimum de fonds propres économiques selon la formule standard. Il est estimé sur la base d'une probabilité de faillite à 1 an qui est inférieure à 0,5 % et est calculé grâce à la formule standard décrite dans le Règlement Délégué.

A fin 2024, le montant de SCR s'élève à **22 344 K€**, en hausse par rapport à 2023 de 1 757 K€.

La structure des risques en modèle de groupe MADP assurances est la suivante et reste globalement identique à celle de 2024 :

N		N-1	
SCR	22 344 k€	SCR	20 587 k€
BSCR	29 188 k€	BSCR	26 825 k€
<i>SCR Vie</i>	<i>45 k€</i>	<i>SCR Vie</i>	<i>120 k€</i>
<i>SCR Non-Vie</i>	<i>14 567 k€</i>	<i>SCR Non-Vie</i>	<i>15 387 k€</i>
<i>SCR Santé</i>	<i>713 k€</i>	<i>SCR Santé</i>	<i>192 k€</i>
<i>SCR Marché</i>	<i>21 219 k€</i>	<i>SCR Marché</i>	<i>17 896 k€</i>
<i>SCR Contrepartie</i>	<i>995 k€</i>	<i>SCR Contrepartie</i>	<i>869 k€</i>
Opérationnel	603 k€	Opérationnel	624 k€
Ajustement	-7 448 k€	Ajustement	-6 862 k€

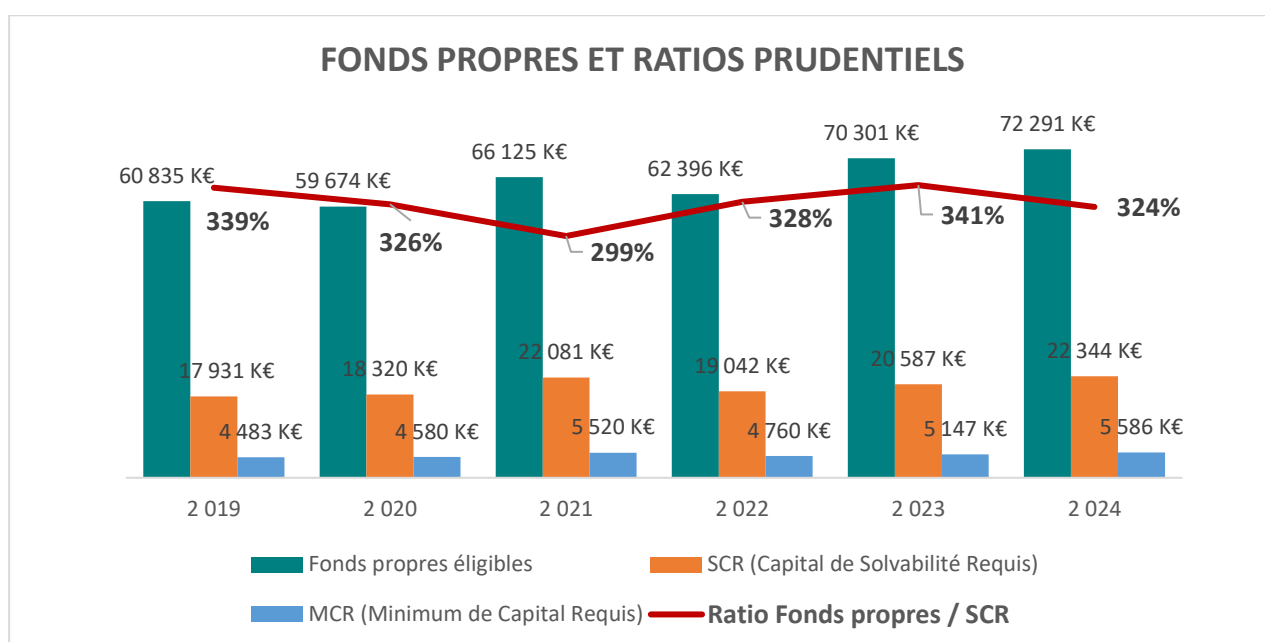
Le SCR 2024 est en hausse de 1,8 M€ par rapport à 2023 dû à l'effet combiné suivant :

- Un BSCR en hausse de 2,4 M€ du fait essentiellement de l'augmentation du SCR de Marché, conséquence de hausse de la valeur des placements, d'un réinvestissement des placements en actions et un plus fort choc SCR Actions (hausse du coefficient d'ajustement de volatilité).

- Mais un impact de l'ajustement qui augmente quant à lui de 0,5 M€ par rapport à 2023 et donc « amortit » la hausse constatée sur le BSCR.

Le taux de couverture (FP SII / SCR) est en baisse et passe à **324 % en 2024** contre 341% en 2023 car la hausse des fonds propres entre les deux exercices (+3%) est plus faible que la hausse du SCR (+8,5%).

Le graphique suivant présente l'évolution des principaux indicateurs depuis 2019. Nous constatons en tendance une hausse des fonds propres économiques, qui passe de 60.8 M€ en 2019 à 72.3 M€ en 2024. En 2023, la cession des titres CLASS avait généré une forte hausse des fonds propres en vision S2. Nous observons également une hausse du SCR sur la période, qui passe de 17.9 M€ en 2019 à 22.3 M€ en 2024. Le ratio de couverture diminue quant à lui sur la période, s'établissant à 324% en 2024 contre 339% en 2019.



ANNEXES

5.02.01.01.01

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Goodwill	R0010	-
Deferred acquisition costs	R0020	-
Intangible assets	R0030	-
Deferred tax assets	R0040	-
Pension benefit surplus	R0050	-
Property, plant & equipment held for own use	R0060	7 003 991
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	89 290 167
Property (other than for own use)	R0080	6 910 330
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	-
Equities	R0100	21 973 044
Equities - listed	R0110	21 973 044
Equities - unlisted	R0120	-
Bonds	R0130	6 689 407
Government Bonds	R0140	-
Corporate Bonds	R0150	6 689 407
Structured notes	R0160	-
Collateralised securities	R0170	-
Collective Investments Undertakings	R0180	53 622 869
Derivatives	R0190	-
Deposits other than cash equivalents	R0200	94 517
Other investments	R0210	-
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	-
Loans and mortgages	R0230	-
Loans on policies	R0240	-
Loans and mortgages to individuals	R0250	-
Other loans and mortgages	R0260	-
Reinsurance recoverables from:	R0270	5 600 621
Non-life and health similar to non-life	R0280	4 099 009
Non-life excluding health	R0290	4 108 842
Health similar to non-life	R0300	9 833
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	1 501 612
Health similar to life	R0320	23 773
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	1 477 839
Life index-linked and unit-linked	R0340	-
Deposits to cedants	R0350	-
Insurance and intermediaries receivables	R0360	1 968 960
Reinsurance receivables	R0370	-
Receivables (trade, not insurance)	R0380	182 674
Own shares (held directly)	R0390	-
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	-
Cash and cash equivalents	R0410	2 065 267
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	221 258
Total assets	R0500	106 332 939
Liabilities		
Technical provisions – non-life	R0510	21 245 655
Technical provisions – non-life (excluding health)	R0520	21 275 132
Technical provisions calculated as a whole	R0530	-
Best Estimate	R0540	16 973 277
Risk margin	R0550	4 301 854
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	29 477
Technical provisions calculated as a whole	R0570	-
Best Estimate	R0580	243 167
Risk margin	R0590	213 690
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	2 127 332
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	49 383
Technical provisions calculated as a whole	R0620	-
Best Estimate	R0630	48 997
Risk margin	R0640	387
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	2 077 949
Technical provisions calculated as a whole	R0660	-
Best Estimate	R0670	2 062 562
Risk margin	R0680	15 387
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	-
Technical provisions calculated as a whole	R0700	-
Best Estimate	R0710	-
Risk margin	R0720	-
Other technical provisions	R0730	-
Contingent liabilities	R0740	-
Provisions other than technical provisions	R0750	-
Pension benefit obligations	R0760	-
Deposits from reinsurers	R0770	841 042
Deferred tax liabilities	R0780	8 032 353
Derivatives	R0790	-
Debts owed to credit institutions	R0800	194 431
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	-
Insurance & intermediaries payables	R0820	83 239
Reinsurance payables	R0830	218 478
Payables (trade, not insurance)	R0840	1 299 419
Subordinated liabilities	R0850	-
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	-
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	-
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	-
Total liabilities	R0900	34 041 949
Excess of assets over liabilities	R1000	72 290 990

Premiums, claims and expenses by line of business
 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)
 S.05.01.01.01

		Line of Business for non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)											Line of business for accepted non-proportional reinsurance				Total
		Medical expense insurance C0010	Income protection insurance C0020	Workers' compensation insurance C0030	Motor vehicle liability insurance C0040	Other motor insurance C0050	Airline aviation and transport insurance C0060	Fire and other damage to property insurance C0070	General liability insurance C0080	Credit and suretyship insurance C0090	Legal expenses insurance C0100	Assistance C0110	Miscellaneous financial loss C0120	Health C0130	Casualty C0140	Marine, aviation, transport C0150	
Premiums written																	
Gross - Direct Business	R0110	1,243,079	9,859	-	-	-	-	8,419,709	2,977,052	750,085	-	6,633,542	-	-	-	-	30,093,669
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	R0140	287,962	-	-	-	-	-	1,142,445	697,199	-	-	257,271	-	-	-	-	2,209,422
Net	R0150	955,118	9,859	-	-	-	-	7,277,264	2,279,853	750,085	-	6,376,271	-	-	-	-	17,884,247
Premiums earned																	
Gross - Direct Business	R0210	1,243,079	12,363	-	-	-	-	8,478,893	2,338,470	856,087	-	8,664,911	-	-	-	-	30,142,036
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	R0240	287,962	-	-	-	-	-	1,142,445	697,199	-	-	257,271	-	-	-	-	2,209,422
Net	R0250	955,118	12,363	-	-	-	-	7,336,448	2,340,872	856,087	-	8,407,640	-	-	-	-	17,932,614
Claims incurred																	
Gross - Direct Business	R0310	276,150	798,270	-	-	-	-	6,982,688	2,276,509	245,248	-	728,690	-	-	-	-	10,807,565
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	R0340	138,075	399,135	-	-	-	-	3,491,344	1,138,254	122,624	-	364,345	-	-	-	-	5,125,643
Net	R0350	138,075	399,135	-	-	-	-	3,491,344	1,138,254	122,624	-	364,345	-	-	-	-	5,681,922
Expenses incurred																	
Administrative expenses																	
Gross - Direct Business	R0410	103,304	1,214	-	-	-	-	1,926,987	636,250	108,420	-	692,252	-	-	-	-	3,468,519
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	R0440	103,304	1,214	-	-	-	-	1,926,987	636,250	108,420	-	692,252	-	-	-	-	3,468,519
Net	R0450	103,304	1,214	-	-	-	-	1,926,987	636,250	108,420	-	692,252	-	-	-	-	3,468,519
Investment management expenses																	
Gross - Direct Business	R0510	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0520	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0530	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	R0540	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0550	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Claims management expenses																	
Gross - Direct Business	R0610	374,870	38,303	-	-	-	-	1,149,209	47,899	43,989	-	491,977	-	-	-	-	2,046,267
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	R0640	187,435	19,151	-	-	-	-	574,604	23,949	21,994	-	245,988	-	-	-	-	1,020,131
Net	R0650	187,435	19,151	-	-	-	-	574,604	23,949	21,994	-	245,988	-	-	-	-	1,026,136
Acquisition expenses																	
Gross - Direct Business	R0710	141,021	712	-	-	-	-	1,430,260	468,178	4,653	-	1,438,194	-	-	-	-	2,939,188
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	R0740	61,697	306	-	-	-	-	713,563	234,178	1,959	-	716,735	-	-	-	-	1,499,678
Net	R0750	79,324	306	-	-	-	-	716,697	234,000	2,694	-	721,459	-	-	-	-	1,439,510
Overhead expenses																	
Gross - Direct Business	R0810	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	R0840	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R0850	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Balance - other technical expenses/income																	
Total technical expenses	R2600	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total amount of surrenders	R2700	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Premiums, claims and expenses by line of business

Life
 S.05.01.01.02

	Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
	Health insurance C0210	Insurance with profit participation C0220	Index-linked and unit-linked insurance C0230	Other life insurance C0240	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations C0250	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligations other than health insurance obligations C0260	Health reinsurance C0270	Life reinsurance C0280	
Premiums written									
Gross	R1410	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	R1420	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1500	-	-	-	-	-	-	-	-
Premiums earned									
Gross	R1510	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	R1520	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R1600	-	-	-	-	-	-	-	-
Claims incurred									
Gross	R1610	-	-	-	21,021	182,118	283,422	-	444,518
Reinsurers' share	R1620	-	-	-	-	91,059	134,142	-	43,083
Net	R1700	-	-	-	21,021	91,059	417,563	-	487,601
Expenses incurred									
Administrative expenses									
Gross	R1910	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	R1920	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2000	-	-	-	-	-	-	-	-
Investment management expenses									
Gross	R2010	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	R2020	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2100	-	-	-	-	-	-	-	-
Claims management expenses									
Gross	R2110	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	R2120	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2200	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition expenses									
Gross	R2210	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	R2220	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2300	-	-	-	-	-	-	-	-
Overhead expenses									
Gross	R2310	-	-	-	-	-	-	-	-
Reinsurers' share	R2320	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	R2400	-	-	-	-	-	-	-	-
Balance - other technical expenses/income									
Total technical expenses	R2600	-	-	-	-	-	-	-	-
Total amount of surrenders	R2700	-	-	-	-	-	-	-	-

Life and death of Technical Provisions

6.17.01.01

Technical provisions calculated as a whole	With interest and with linked insurance				Other life insurance				Accumulation provisions				Non-accrued technical provisions				Total		
	Contract with participation	Contract without interest and guarantee	Contract with option of guarantee	Contract with option of guarantee	Contract without interest and guarantee	Contract with option of guarantee	Contract with option of guarantee	Contract with option of guarantee	Insurance with participation	Interest linked and with linked insurance	Other life insurance	Accumulation provisions from non-accrued technical provisions	Contract with participation	Contract without interest and guarantee	Contract with option of guarantee	Contract with option of guarantee	Accrued technical provisions from non-accrued technical provisions	Health insurance (provisionary assumption)	Total (with death benefit included)
Technical provisions calculated as a whole	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Total	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694

Non-Life Technical Provisions

6.17.01.02

Technical provisions calculated as a whole	Open business and existing prospective coverages										Closed business										Total
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Medical compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and surety insurance	Legal expenses insurance	Airborne	Microfinance/Trade	Non-proportional health insurance	Non-proportional property insurance	Non-proportional liability insurance	Non-proportional general insurance	Non-proportional other	Non-proportional other	Non-proportional other	Non-proportional other	
Technical provisions calculated as a whole	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
Total	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	

Total due breakdown by: [] []

6.17.01.03

Development of technical provisions

Year	Development of technical provisions (in million EUR)															Total					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15						
Technical provisions calculated as a whole	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694	1,402,694

Das Unternehmen Best Value (Case-Probleme): Development per (Geschäftsjahr) amount. Table with 14 columns (1-14) and 15 rows (1-15). Data includes values for 'Year' and 'Case'.

Das Unternehmen Best Value (Case-Probleme): Current per (Jahr) of Case. Table with 2 columns (1-2) and 15 rows (1-15). Data includes 'Year' and 'Case'.

Das Unternehmen Best Value (Case-Probleme): Minimum recoverable Development per (Geschäftsjahr) amount. Table with 14 columns (1-14) and 15 rows (1-15). Data includes values for 'Year' and 'Case'.

Das Unternehmen Best Value (Case-Probleme): Current per (Jahr) of Case. Table with 2 columns (1-2) and 15 rows (1-15). Data includes 'Year' and 'Case'.

Das Unternehmen Best Value (Case-Probleme): Development per (Geschäftsjahr) amount. Table with 14 columns (1-14) and 15 rows (1-15). Data includes values for 'Year' and 'Case'.

Das Unternehmen Best Value (Case-Probleme): Current per (Jahr) of Case. Table with 2 columns (1-2) and 15 rows (1-15). Data includes 'Year' and 'Case'.

Das Unternehmen Best Value (Case-Probleme): Development per (Geschäftsjahr) amount. Table with 14 columns (1-14) and 15 rows (1-15). Data includes values for 'Year' and 'Case'.

Das Unternehmen Best Value (Case-Probleme): Current per (Jahr) of Case. Table with 2 columns (1-2) and 15 rows (1-15). Data includes 'Year' and 'Case'.

Das Unternehmen Best Value (Case-Probleme): Development per (Geschäftsjahr) amount. Table with 14 columns (1-14) and 15 rows (1-15). Data includes values for 'Year' and 'Case'.

Das Unternehmen Best Value (Case-Probleme): Current per (Jahr) of Case. Table with 2 columns (1-2) and 15 rows (1-15). Data includes 'Year' and 'Case'.

Das Unternehmen Best Value (Case-Probleme): Development per (Geschäftsjahr) amount. Table with 14 columns (1-14) and 15 rows (1-15). Data includes values for 'Year' and 'Case'.

Das Unternehmen Best Value (Case-Probleme): Current per (Jahr) of Case. Table with 2 columns (1-2) and 15 rows (1-15). Data includes 'Year' and 'Case'.

Own funds

S.23.01.01

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	-				
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	-				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	3 000 000	3 000 000			
Subordinated mutual member accounts	R0050	-				
Surplus funds	R0070	-				
Preference shares	R0090	-				
Share premium account related to preference shares	R0110	-				
Reconciliation reserve	R0130	69 290 990	69 290 990			
Subordinated liabilities	R0140	-				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	-				
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	-				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	-				
Total basic own funds after deductions	R0290	72 290 990	72 290 990	-	-	-
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	-				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	-				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	-				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	-				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	-				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	-				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	-				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	-				
Other ancillary own funds	R0390	-				
Total ancillary own funds	R0400	-	-	-	-	-
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	72 290 990	72 290 990	-	-	-
Total available own funds to meet the MCR	R0510	72 290 990	72 290 990	-	-	-
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	72 290 990	72 290 990			
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	72 290 990	72 290 990			
SCR	R0580	22 343 685				
MCR	R0600	5 585 921				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	3				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	13				

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	72 290 990
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	3 000 000
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	69 290 990
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	467 029
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	467 029

Detailed information by tiers on own funds
Basic own funds

S.23.02.01.01

	Total C0010	Tier 1		Tier 2		Tier 3 C0060
		C0020	Of which counted under transitionals C0030	C0040	Of which counted under transitionals C0050	
Ordinary share capital						
Paid in	R0010	-	-	-	-	-
Called up but not yet paid in	R0020	-	-	-	-	-
Own shares held	R0030	-	-	-	-	-
Total ordinary share capital	R0100	-	-	-	-	-
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual type undertakings						
Paid in	R0110	3 000 000	-	3 000 000	-	-
Called up but not yet paid in	R0120	-	-	-	-	-
Total initial fund members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual type undertakings	R0200	3 000 000	-	3 000 000	-	-
Subordinated mutual members accounts						
Dated subordinated	R0210	-	-	-	-	-
Undated subordinated with a call option	R0220	-	-	-	-	-
Undated subordinated with no contractual opportunity to redeem	R0230	-	-	-	-	-
Total subordinated mutual members accounts	R0300	-	-	-	-	-
Preference shares						
Dated preference shares	R0310	-	-	-	-	-
Undated preference shares with a call option	R0320	-	-	-	-	-
Undated preference shares with no contractual opportunity to redeem	R0330	-	-	-	-	-
Total preference shares	R0400	-	-	-	-	-
Subordinated liabilities						
Dated subordinated liabilities	R0410	-	-	-	-	-
Undated subordinated liabilities with a contractual opportunity to redeem	R0420	-	-	-	-	-
Undated subordinated liabilities with no contractual opportunity to redeem	R0430	-	-	-	-	-
Total subordinated liabilities	R0500	-	-	-	-	-

Ancillary own funds

S.23.02.01.02

		Tier 2		Tier 3	
		Initial amounts approved C0070	Current amounts C0080	Initial amounts approved C0090	Current amounts C0100
Ancillary own funds					
Items for which an amount was approved	R0510	-	-	-	-
Items for which a method was approved	R0520	-	-	-	-

Solvency Capital Requirement - for undertakings on Standard Formula

S.25.01.01.01 - S.25.01.01.05

Article 112*	Z0010	2	ARTICLE 112 1 - Article 112(7) reporting (output: x1)
--------------	-------	---	----------------------------------------------------------

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	21 218 535	21 218 535	
Counterparty default risk	R0020	994 754	994 754	
Life underwriting risk	R0030	44 848	44 848	
Health underwriting risk	R0040	712 629	712 629	
Non-life underwriting risk	R0050	14 567 351	14 567 351	
Diversification	R0060	- 8 349 835	- 8 349 835	
Intangible asset risk	R0070	-	-	
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	29 188 282	29 188 282	

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	603 298
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	- 7 447 895
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency capital requirement excluding capital add-on	R0200	22 343 685
Capital add-on already set	R0210	-
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type a	R0211	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type b	R0212	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type c	R0213	
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1) Type d	R0214	
Solvency capital requirement	R0220	22 343 685
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation*	R0450	
Net future discretionary benefits	R0460	

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate*	R0590	2

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	-	-
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620		
DTL	R0630	8 032 353	8 032 353

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	- 7 447 895
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	- 7 447 895
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	
Maximum LAC DT	R0690	- 8 032 353

Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity

S.28.01.01

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations		MCR components
		C0010
MCRNL Result	R0010	3 299 448

Background information		Background information	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0020	C0030
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	-	955 118
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	106 792	-
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	-	-
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	-	-
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	-	-
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	-	-
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	5 993 470	7 275 261
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	3 680 517	2 340 672
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	-	-
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	-	805 067
Assistance and proportional reinsurance	R0120	-	-
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	3 257 943	6 448 390
Non-proportional health reinsurance	R0140	-	-
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	-	-
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	-	-
Non-proportional property reinsurance	R0170	-	-

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations		C0040
MCRL Result	R0200	13 030

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210		
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220		
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230		
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	609 947	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		315 542

Overall MCR calculation		C0070
Linear MCR	R0300	3 312 477
SCR	R0310	22 343 685
MCR cap	R0320	10 054 658
MCR floor	R0330	5 585 921
Combined MCR	R0340	5 585 921
Absolute floor of the MCR	R0350	4 000 000
Minimum Capital Requirement	R0400	5 585 921

Minimum Capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

S.28.02.01

MCR components	MCR components		
	Non-life activities		Life activities
	MCR(NL, NL) Result		MCR(NL, L) Result
	C0010	C0020	
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	3 299 448	-

Background information	Background information				
	Non-life activities		Life activities		
	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	
	C0030	C0040	C0050	C0060	
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	-	955 118	-	-
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	106 792	-	-	-
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	-	-	-	-
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	-	-	-	-
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	-	-	-	-
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	-	-	-	-
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	5 993 470	7 275 261	-	-
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	3 680 517	2 340 672	-	-
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	-	-	-	-
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	-	805 067	-	-
Assistance and proportional reinsurance	R0120	-	-	-	-
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	3 257 943	6 448 390	-	-
Non-proportional health reinsurance	R0140	-	-	-	-
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	-	-	-	-
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	-	-	-	-
Non-proportional property reinsurance	R0170	-	-	-	-

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	Non-life activities		Life activities
	MCR(L, NL) Result		MCR(L, L) Result
	C0070	C0080	
Linear formula component for life insurance or reinsurance obligations	R0200	-	13 030

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	Non-life activities		Life activities	
	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance) best estimate provisions	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
	C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	-	-	-
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	-	-	-
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	-	-	-
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	-	609 947	-
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250	-	-	315 542

Overall MCR calculation		C0130
Linear MCR	R0300	3 312 477
SCR	R0310	22 343 685
MCR cap	R0320	10 054 658
MCR floor	R0330	5 585 921
Combined MCR	R0340	5 585 921
Absolute floor of the MCR	R0350	4 000 000
Minimum Capital Requirement	R0400	5 585 921

Notional non-life and life MCR calculation		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	3 299 448	13 030
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	22 255 795	87 890
Notional MCR cap	R0520	10 015 108	39 550
Notional MCR floor	R0530	5 563 949	21 972
Notional Combined MCR	R0540	5 563 949	21 972
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 700 000	4 000 000
Notional MCR	R0560	5 563 949	4 000 000